

## Maîtriser les stock

### Le rangement

Lors de la mise en place de l'HAD, l'infirmier va isoler tous les médicaments que vous prenez jusqu'à lors.

Les médicaments délivrés par notre PUI doivent être stockés dans un placard ou une armoire, hors de portée (notamment des enfants) et à l'abri de la lumière et de la chaleur dans un lieu dédié et un rangement permettant leur identification.

Si nécessaire, des cartons de rangement seront mis à disposition pour que les IDE puissent organiser au mieux le stockage de vos médicaments.

Certains produits identifiés « froid » doivent respecter la chaîne du froid (4° à 8°C) et doivent être conservés, à distance des produits alimentaires, dans le bas du réfrigérateur (ex: insuline, poches de chimiothérapie, ...).

Les stupéfiants (morphiniques et apparentés) doivent être conservés à part des autres médicaments, dans un lieu sécurisé (si possible en hauteur dans une armoire).

Un coffre sécurisé sera mis en place pour stocker ces traitements.

### Les contrôles

Pour votre sécurité, l'infirmière procédera au contrôle des stocks et des péremptions à intervalles réguliers.

Elle assurera également le contrôle des prescriptions, des livraisons et du rangement.

Elle examinera ce qu'il reste au domicile et prendra contact avec la pharmacie pour assurer le réajustement des besoins. N'hésitez pas à alerter vous-même l'infirmière si vous constatez des stocks importants à votre domicile ou un besoin en médicaments.



**Afin d'éviter tout risque de confusion lors de la préparation et l'administration des médicaments, il est important d'être au calme, sans risque d'interruption de tâche, que ce soit pour le soignant ou pour vous et votre entourage.**

### OÙ VOUS RENSEIGNER ?

- Après des professionnels de santé, médecins, pharmaciens, sages-femmes, etc...

- Dans les notices accompagnant les boîtes de médicaments ou sur la base de données publique des médicaments :

<https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

- Sur [lesmedicamentsetmoi.fr](https://lesmedicamentsetmoi.fr)

### VOUS AUSSI...

**Vous pouvez déclarer les effets indésirables que vous rencontrez**

- Rendez-vous sur :

<https://signalement.social-sante.gouv.fr>

# Bien gérer mes médicaments

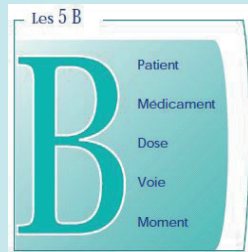
**ENSEMBLE,  
sécurisons la prise  
de vos médicaments,  
lors de votre hospitalisation  
à domicile (HAD)**





**Vous et votre entourage êtes concernés par la prise en charge des médicaments que l'HAD vous a délivrés pour une indication précise, une posologie et une durée de traitement déterminées.**

**Il est important pour vous de prendre le Bon médicament, à la Bonne dose, au Bon moment et selon la Bonne voie d'administration.**



*Cette fiche d'information a pour but de vous informer et de vous aider à être ACTEUR de votre prise en charge.*

## Information sur l'organisation de la délivrance

- Les prescriptions initiales sont réalisées par le médecin traitant et/ou le médecin hospitalier.
- Les renouvellements sont assurés par le médecin traitant.
- Tous les traitements qui sont prescrits à votre entrée en HAD (même votre traitement habituel) vont vous être livrés par notre Pharmacie à usage intérieur (PUI).
- En cas de nouvelles prescriptions au cours de votre séjour, la pharmacie dispensera les médicaments manquants.
- Le recours à votre pharmacie habituelle est restreint aux médicaments non référencés par notre pharmacie ou en rupture. Vous en serez informés par l'HAD.
- L'acheminement des médicaments est réalisé par un prestataire de livraison mandaté par l'HAD.
- Le stockage au domicile doit répondre à certaines règles de bonnes pratiques de conservation et de sécurité concernant l'accès à certains traitements.
- Des piluliers sont fournis pour la gestion de vos traitements sans les déconditionner.
- L'administration du médicament doit faire l'objet d'une traçabilité dans le dossier de soins assurée par les infirmiers (IDE).
- Si vous/votre entourage assurez vous-même l'administration, l'infirmier doit vérifier votre bonne compréhension des traitements.

## Quel est mon rôle avant de prendre un médicament ?

- Je communique mon traitement habituel aux équipes de soins et je m'assure que le traitement signalé à l'entrée a été pris en compte dans la prescription.  
→ **En cas de doute, je n'hésite pas à poser la question.**
- J'informe également les professionnels de difficultés éventuelles à respecter la prescription.
- Il se peut que les médicaments que je prends habituellement ne soient pas disponibles en HAD et qu'on me donne un générique ou un équivalent.  
→ **Je n'hésite pas à poser des questions pour bien comprendre à quoi sont destinés les différents médicaments qui me sont donnés.**
- Je prends connaissance des consignes pour prendre correctement mon traitement (heure, à avaler, à laisser fondre sous la langue...)  
→ **En cas de doute, je n'hésite pas à faire répéter.**
- Avant chaque prise, je relis attentivement le nom du médicament et la dose à prendre.  
→ **Si je ressens des symptômes inhabituels, après avoir pris un médicament (comprimé ou piqûre), je n'hésite pas à en informer l'équipe de soins ou mon médecin traitant.**
- Je prends le traitement que l'on m'a prescrit, sans modifier les doses de ma propre initiative, même si je me sens mieux et que je suis tenté de vouloir arrêter.  
→ **J'ai le droit de douter ou de refuser de prendre un traitement, j'en informe l'équipe soignante ou mon médecin traitant.**
- Les médicaments que je prends ont un étiquetage qui me permet de les reconnaître, aussi je les conserve tels que.  
→ **Si l'un d'eux n'est pas identifiable, je ne le prends pas et en informe un infirmier.**
- Des médicaments pris ensemble peuvent provoquer des interactions ou des surdosages qui risquent d'avoir des conséquences graves sur votre santé.  
→ **Je signale toujours aux professionnels de santé si je prends d'autres médicaments.**
- Je vérifie que mon médicament n'est pas périmé avant de le prendre.
- Un médicament qui vous fait du bien peut se révéler inutile, voire dangereux, pour une autre personne.  
→ **C'est mon médicament, je ne le donne pas à un de mes proches.**